Nations Unies S/PV.8882

Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

Provisoire

8882e séance
Lundi 18 octobre 2021, à 10 heures
New York

Président :	M. Kimani/Mme Toroitich	(Kenya)
Membres :	Chine	M. Dai Bing
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	Mme Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	Mme Evstigneeva
	France	Mme Broadhurst Estival
	Inde	M. Raguttahalli
	Irlande	Mme Byrne Nason
	Mexique	M. Ochoa Martínez
	Niger	M. Abarry
	Norvège	Mme Heimerback
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mme DeShong
	Tunisie	M. Ladeb
	Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2021/867)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2021/867)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Faustin Archange Touadera, Président de la République centrafricaine.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Mankeur Ndiaye, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; M. Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine ; M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies ; et M^me^ Pamela Audrey Derom, Présidente du Conseil national de la jeunesse centrafricaine.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/867, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine.

Je donne maintenant la parole à M. Ndiaye.

M. Ndiaye : Je tiens à remercier le Conseil de sécurité, ainsi que le Secrétaire général, de me faire l'honneur de m'inviter à prendre la parole aujourd'hui pour lui présenter le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2021/867), conformément aux dispositions édictées dans la résolution 2552 (2020). Il s'agit du dernier exercice de ce style avant la fin du mandat en cours de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), le 15 novembre prochain.

J'aimerais, en guise d'introduction, saluer l'attention que les membres du Conseil continuent d'accorder à la situation en République centrafricaine, ainsi que le soutien unanime apporté à la MINUSCA dans la mise en œuvre de son mandat.

Je voudrais saluer très fortement la présence de S. E. M. Faustin Archange Touadera, Président de la République centrafricaine, qui a bien voulu participer à la présente séance. Je le remercie de sa disponibilité. Je crois que le Conseil l'écoutera avec beaucoup d'intérêt sur les récents développements de la situation en République centrafricaine.

Je salue également la présence des partenaires internationaux de la République centrafricaine, notamment l'Union européenne, avec laquelle nous entretenons une excellente relation de travail dans le cadre de l'application du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union européenne sur les opérations de paix et la gestion des crises. Je salue également la participation de l'Union africaine. Je voudrais faire une mention spéciale à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), l'Union africaine et la CEEAC étant les deux garants de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Je salue aussi la contribution extrêmement importante de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la représentante de la société civile qui participe à la présente séance.

J'aimerais particulièrement relever, pour en féliciter le Conseil, la récente visite entreprise du 10 au 15 septembre par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine. Il est de notre appréciation qu'une telle visite, fortement soutenue par la MINUSCA, contribue au dialogue constructif sur les progrès entrepris par le Gouvernement de la République centrafricaine vers la réalisation des objectifs de référence qui lui sont assignés dans le cadre du régime d'embargo en vigueur. Il s'agit donc d'une opportunité politique de haute portée pour appréhender les défis du Gouvernement et explorer avec lui les solutions pertinentes en faveur d'une sécurité durable, avec le soutien de la MINUSCA et des partenaires internationaux de la République centrafricaine.

Avec le parachèvement des élections présidentielle et législatives, dans un contexte sécuritaire complexe, et la mise en place, le 23 juin, d'un nouveau Gouvernement, la République centrafricaine aura franchi un palier non négligeable vers la stabilité institutionnelle. Elle a aussi réaffirmé son ancrage dans le processus de

démocratisation, répondant ainsi à l'aspiration profonde des populations qui ont bravé des défis sécuritaires importants, au prix parfois de leur vie, dans l'exercice du droit de vote. Le maintien de cet élan positif requiert la reconduction, par le Conseil, du mandat d'assistance électorale de la MINUSCA, pour l'approfondissement du processus de décentralisation, à travers la tenue d'élections locales, dont les dernières remontent à 1988. En plus d'être un rendez-vous démocratique pour une gouvernance inclusive, ces élections locales constituent le fruit d'un compromis politique majeur qui sous-tend l'équilibre critique du régime de partage des pouvoirs consacré par l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Il en résulte que tout retard ou la non-tenue de ces élections exposerait l'intégrité de l'Accord à des risques de remise en cause du processus de paix.

Sur le registre des progrès qui méritent l'attention du Conseil figure la déclaration de cessez-le-feu du Président de la République Faustin Archange Touadera en date du 15 octobre. Nous profitons de cette occasion pour féliciter le Président et son gouvernement pour cette grande ouverture au dialogue. Cette déclaration devrait amorcer la phase opératoire de la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine, adoptée sous la houlette du Président angolais, João Lourenço, le 16 septembre par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. C'est le lieu de saluer la vitalité de la dynamique régionale, qui a pu revigorer le processus de paix avec une feuille de route qui offre une possibilité de revitaliser les dispositions essentielles de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation. Je voudrais saluer le rôle extrêmement important, voire décisif joué par le Président angolais, S. E. João Lourenço.

La complémentarité positive de la feuille de route conjointe et de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, signé le 6 février, facilite la jonction des garants, l'Union africaine et la CEEAC, et des États de la sous-région, facilitateurs dudit accord, pour renouer les interactions synergiques afin d'en relancer la mise en œuvre.

Il est donc impératif que tous les groupes armés et leurs leaders, sans exception, souscrivent sincèrement au processus de paix en exécutant de bonne foi toutes leurs obligations en vertu de l'Accord du 6 février et de la feuille de route conjointe. La MINUSCA compte remobiliser tous les partenaires et faire un usage optimal de ses bons offices et de sa force pour accroître la contribution des partenaires internationaux au processus de paix et assurer avec toutes les parties concernées la crédibilité et l'intrégrité de l'Accord.

Il faut le dire, le succès de ce processus de revitalisation de l'Accord du 6 février et de la mise en œuvre de la nouvelle feuille de route conjointe résidera dans son strict respect par toutes les parties et dans la capacité des garants et des facilitateurs, dont la MINUSCA, à asseoir un cadre effectif de reddition de comptes qui jure avec les violations non suivies de conséquences notées dans un passé récent.

L'intérêt que nous accordons à l'effectivité de la déclaration de cessez-le-feu du 15 octobre réside dans sa contribution potentielle à la création d'un environnement propice au bon déroulement du «dialogue républicain» inclusif que le Gouvernement compte lancer sous peu avec les partis politiques et les forces vives de la nation centrafricaine.

La classe politique et la société civile ont un rôle à jouer avec le Gouvernement et le soutien de la communauté internationale pour promouvoir l'appropriation nationale de ce processus ô combien important dans la quête de solutions politiques durables vers la paix, la stabilité, la sécurité et la réconciliation nationale. Pour notre part, nous nourrissons l'espoir de voir ces deux processus contribuer à la création d'un environnement plus protecteur des populations civiles et propice à la mise en œuvre effective de notre mandat sur toute l'étendue du territoire, compte tenu de la corrélation entre la sûreté et la sécurité du personnel civil et en uniforme des Nations Unies, d'une part, et leurs performances dans l'exécution de leurs tâches, d'autre part.

Les défis sécuritaires subsistent dans certaines parties du territoire avec les opérations militaires en réponse aux agissements des groupes armés membres de la Coalition des patriotes pour le changement (CPC). Ainsi avons-nous assisté, particulièrement dans l'ouest et le centre du pays, à des déplacements de population et à des tensions entre les communautés. De plus, certains groupes armés ont tenté de reconquérir leurs anciens bastions dans le nord-ouest, le centre et le sud-est du pays, avec les conséquences que l'on sait sur les populations civiles, premières victimes de ces violences, y compris une hausse des violations des droits de l'homme et autres manquements au droit international humanitaire.

À cet effet, nous encourageons le Gouvernement à donner aux conclusions de la commission spéciale d'enquête sur les violations des droits de l'homme, mise

en place le 4 mai, la suite judiciaire qui en découle. À cet égard, le système des Nations Unies dans son ensemble suit avec beaucoup d'espoir les enquêtes de la Cour pénale spéciale et continuera d'apporter son soutien au système judiciaire dans son ensemble dans les efforts de lutte contre l'impunité. Nous attendons avec un intérêt particulier d'assister au premier procès de la Cour pénale spéciale et à l'opérationnalisation de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, qui marqueront sans nul doute une marche irréversible vers la fin du cycle de l'impunité, y compris la consécration des droits des victimes à la vérité, à la justice, à la réparation, éléments consubstantiels, et à une réconciliation nationale véritable et durable.

Par ailleurs, il nous faudra aller au-delà de la lutte contre l'impunité pour permettre au Gouvernement de mieux assurer l'effectivité de ses obligations de protection des civils et de promotion des droits de l'homme par des forces de défense et de sécurité professionnelles et efficientes. Il nous faudra, pour ce faire, continuer avec tous les partenaires techniques et financiers internationaux à accompagner les autorités centrafricaines dans la mise en œuvre des recommandations découlant des examens stratégiques du secteur de la sécurité en cours. Il est de notre évaluation que l'optimisation de notre soutien à la réforme du secteur de la sécurité dépendra de notre capacité à nous investir davantage autour de trois axes stratégiques que sont la gouvernance pour la performance, le contrôle pour la redevabilité et la coordination pour la cohérence et la complémentarité. Aucun investissement dans la réforme du secteur de la sécurité ne sera de trop, compte tenu de la situation sécuritaire qui s'est complexifiée avec la recrudescence des incidents liés aux engins explosifs, notamment dans l'ouest du pays. Il s'agit là d'un facteur de détérioration sécuritaire persistant qui impacte la protection des civils, l'acheminement de l'aide humanitaire et la sécurité et la sûreté des Casques bleus, et met en péril la mise en œuvre du mandat de la MINUSCA. J'en appelle donc aux membres du Conseil à une bonne prise en compte de cette préoccupation dans le processus de renouvellement du mandat de la MINUSCA.

Il est regrettable de constater que malgré le courage et la détermination des travailleurs humanitaires, les efforts dans les processus politique et de paix et l'extension de l'autorité de l'État, la République centrafricaine ne soit pas encore sortie de la crise humanitaire. Le nombre de déplacés internes demeurent à un niveau sans précédent depuis 2014 et 63 % de la population, soit une estimation de 3,1 millions de personnes, ont besoin d'une protection et d'une assistance humanitaires d'urgence. Il en résulte un besoin de financement du plan de réponse humanitaire, dont le budget n'est couvert qu'à hauteur de 60 %, si l'on veut fournir une assistance vitale à 1,8 million de personnes et éviter une érosion du tissu social qui nuirait inévitablement aux efforts de paix et de stabilité. Il en est de même de la situation économique dans un contexte de maladie à coronavirus (COVID-19), qui requiert des mesures budgétaires de nature à prévenir des risques de fragilisation de la sécurité et de la stabilité du pays.

Au rang de nos défis émergents continue de figurer la persistance des violations de l'accord de siège, avec 41 violations documentées entre le 1er juin et le 1er octobre. Ce défi n'est pas insurmontable. Pour cette raison, nous n'avons pas cessé le dialogue avec la Gouvernement afin d'y apporter des solutions définitives, car de telles violations ont des conséquences négatives sur la confiance, le partenariat et la cohabitation pacifique requis entre les forces conventionnelles, les autorités nationales et la MINUSCA. Je salue le Président Touadera pour son engagement à mettre fin à ces violations de l'accord sur le statut des forces. Cette situation est d'autant plus déplorable que jamais avant le déploiement des forces bilatérales et l'avènement de la CPC, la MINUSCA n'a subi avec persistance de tels incidents.

Les réponses structurelles à tous nos défis sécuritaires, humanitaires et opérationnels se trouvent dans la crédibilité des processus politique et de paix à travers la revitalisation de l'Accord du 6 février et la conduite du «dialogue républicain». En effet, il nous faudra, avec les partenaires internationaux et le soutien de tous les membres du Conseil, dialoguer tant séparément que collectivement avec tous les acteurs centrafricains et la région pour faire de la cession immédiate des hostilités et du cessez-le-feu une réalité.

Le respect de ces conditions préalables par toutes les parties peut bien générer une restauration graduelle de la confiance parmi tous les acteurs et le maintien d'un environnement propice à la mise en œuvre d'un mandat multidimensionnel avec efficience dans l'intérêt de la protection des civils, de l'assistance humanitaire, des élections locales et des solutions durables pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées, indicateurs objectifs des progrès vers le retour définitif de la paix en République centrafricaine.

Nous sommes aussi conscients de l'apport critique du mandat et de la posture robuste de la MINUSCA pour la crédibilisation des processus politique et de paix.

Ainsi, nous comptons en optimiser l'usage avec l'arrivée des contingents et moyens supplémentaires déployés sur autorisation du Conseil de sécurité pour plus de performance dans l'exécution de nos tâches de protection des civils, de soutien à la fourniture de l'assistance humanitaire, de bons offices politiques et de sécurisation des élections locales à venir, en coopération étroite avec le Gouvernement centrafricain.

Pour garder l'esprit de la résolution 2566 (2021) vivant, j'en appelle au soutien des membres du Conseil afin de permettre à la MINUSCA d'atteindre ses objectifs de renforcement des effectifs du personnel en uniforme dans les meilleurs délais. Je salue à cet égard les contributions déjà annoncées par les pays fournisseurs de contingents, d'effectifs de police et de gendarmes, et je souligne l'impérieuse nécessité d'accélérer le déploiement du personnel militaire et policier en soutien aux opérations de la MINUSCA et à la bonne mise en œuvre de son mandat.

Ce faisant, j'aimerais relever, pour la déplorer, la résurgence d'incidents relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels. De tels incidents, inacceptables et injustifiables, peuvent malheureusement ruiner la réputation de l'Organisation et fragiliser la légitimité de notre mandat – d'où l'exécution rigoureuse de la politique de tolérance zéro du Secrétaire général, que je m'emploie à exécuter sur le terrain, et le réajustement de notre stratégie globale visant à éliminer l'exploitation et les agressions sexuelles commises par le personnel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies centrée sur les victimes, que je conduis personnellement en ce moment. Toutefois, nous comptons sur les membres du Conseil et la coopération effective des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pour mettre fin à ce fléau par l'observation stricte des obligations qui nous incombent de part et d'autre.

En définitive, la reconduction du mandat de la MINUSCA, l'engagement des partenaires techniques et financiers internationaux de la République centrafricaine, l'appropriation nationale des processus politique et de paix et la forte volonté politique du Gouvernement demeurent, j'en suis persuadé, indispensables à l'adoption et à la mise en œuvre de solutions politiques durables. Avec le soutien de tous les membres du Conseil, nous nous investirons pour faire bon usage de nos bons offices afin de promouvoir une approche transparente, coordonnée et cohérente de nature à générer les contributions nécessaires à la résolution de la crise en République centrafricaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ndiaye de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Adeoye.

M Adeoye (*parle en anglais*) : Tout le monde conviendra avec moi que la situation en République centrafricaine reste instable et très imprévisible, et ce en dépit des progrès réalisés après le bon déroulement des élections législatives et l'investiture du Président Touadera et du corps législatif dans les délais prévus par la Constitution. Plusieurs attaques sanglantes ont alimenté la précarité de la situation.

Je me dois de souligner que l'Union africaine est particulièrement préoccupée par la reprise d'affrontements incessants entre les combattants de la Coalition des patriotes pour le changement (CPC) et d'autres groupes armés. L'Union africaine saisit cette occasion importante pour condamner fermement la CPC et les groupes qui lui sont affiliés. Nous appelons à un cessez-le-feu immédiat et au retour à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Il importe également que nous avertissions spécifiquement toutes les parties belligérantes en République centrafricaine qu'elles seront tenues pour responsables de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix et de leurs moyens. Nous appelons le Gouvernement à faire en sorte que ces actes hostiles cessent immédiatement et que les auteurs soient amenés à rendre des comptes.

À ce stade, je tiens à souligner que l'Union africaine accueille avec une grande satisfaction et appuie pleinement l'appel à un cessez-le-feu lancé le 16 septembre par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Je tiens à assurer le Conseil que le cessez-le-feu déclaré par le Président Touadera, s'il est effectif, changera la donne.

Dans le même ordre d'idées, l'Union africaine se félicite des préparatifs du «dialogue républicain», et nous soulignons que son succès dépendra de son caractère inclusif et de son appropriation par les parties. Il importe que toutes les parties prenantes, notamment les groupes armés qui ont renoncé à la violence, les partis politiques membres de l'opposition, la société civile, les femmes, les jeunes et les chefs religieux de tout le pays, soient autorisées à participer à ce dialogue et aient une chance de créer un climat de confiance pour instaurer une paix durable en République centrafricaine.

De même, il convient d'accorder une attention particulière à la situation humanitaire dans tout le pays, en tenant compte des travaux de la Mission

multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) à cet égard.

En tant que garant de l'accord de paix, il est important que l'Union africaine continue à être active en fournissant une assistance institutionnelle, en promouvant l'appui aux activités de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation et leur mise en œuvre et en appuyant les préparatifs du «dialogue républicain».

En outre, l'Union africaine sera prête à déployer des observateurs des droits humains dès que possible, sachant que nous avons déjà déployé des observateurs militaires dans le cadre des dispositions de sécurité transitoires prévues par l'accord de paix.

Je voudrais assurer le Conseil que la MINUSCA et ses dirigeants ont fait un excellent travail que nous saluons vivement, et nous continuons d'espérer qu'elle gagnera en efficacité et qu'elle recevra l'appui nécessaire pour que davantage de personnel et de matériel soient mis à sa disposition.

Enfin, je voudrais recommander au Conseil, au nom de l'Union africaine, d'aider la MINUSCA à poursuivre son précieux travail en République centrafricaine en prorogeant son mandat et bien entendu, en lui donnant tous les outils nécessaires pour qu'elle puisse continuer d'œuvrer à une paix et une stabilité durables en République centrafricaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Adeoye de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Skoog.

M. Skoog (*parle en anglais*) : Je suis certain que les membres du Conseil de sécurité ne verront pas une grande différence entre mon exposé et celui présenté au nom de l'Union africaine, étant donné l'étroite coopération que nous entretenons à cet égard.

Je tiens en premier lieu à vous féliciter, Monsieur le Président, et à féliciter le Kenya de son accession à la présidence du Conseil de sécurité.

Comme chacun le sait, l'Union européenne (UE) est un partenaire de longue date et de confiance de la République centrafricaine. Nous avons mobilisé tous nos moyens politiques, humanitaires, de coopération pour le développement, sécuritaires et de gestion des crises dans le cadre d'une mission de sécurité et de défense dont le rôle est explicitement reconnu dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous appuyons également les activités de consolidation de la paix et le développement démocratique de la République centrafricaine. Notre engagement unique en son genre englobe également notre importante contribution en vue de garantir la crédibilité des divers processus électoraux récents.

Premièrement, je tiens à souligner que nous encourageons tous les efforts régionaux visant à rétablir une paix durable en République centrafricaine, en particulier l'adoption de la feuille de route de Luanda. Dans ce contexte, nous saluons le geste politique important du Président Touadera, qui a annoncé un cessez-le-feu vendredi dernier. Je tiens par ailleurs à saluer la participation du Président Touadera à la présente séance. Tous les acteurs, sans exception, doivent cesser immédiatement leurs actions armées.

Je voudrais aujourd'hui faire part de notre évaluation des progrès accomplis, et rappeler certaines tendances préoccupantes qui ont persisté dans le pays depuis le dernier exposé que nous avons présenté au Conseil en juin (voir S/PV.8802). Nous avons constaté certaines évolutions positives sur le plan politique, et il est important de les mettre à profit pour créer un environnement propice au bon déroulement des processus critiques en cours. Un nouveau Gouvernement attaché à la réforme a été nommé, et le cycle électoral a été mené à terme en juillet. Ce sont deux étapes importantes pour la consolidation de la démocratie en République centrafricaine. S'agissant des priorités en matière de réforme, nous notons en particulier que le programme du Gouvernement envisage de prendre des mesures concrètes dans les domaines de la justice et de la lutte contre l'impunité et la corruption. Il est reconnu que l'ouverture de l'économie, la revitalisation du processus de paix et la promotion de l'investissement dans le capital humain présentent des avantages. Il faudra voir si ces engagements mènent à des progrès visibles et concrets. Il demeure de nombreux problèmes et des attentes élevées parmi la population. À cet égard, nous encourageons le Gouvernement à maintenir son appui à la Cour pénale spéciale et à la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation.

Nous nous félicitons également du lancement des travaux du comité d'organisation du «dialogue républicain» le 1er septembre. Ce dialogue doit être crédible et inclusif, et mettre en place des structures permanentes qui garantiront un dialogue à long terme entre les parties. C'est le seul moyen d'apporter une solution durable à la crise. La participation de tous les acteurs concernés, notamment l'opposition, la société civile, les minorités,

les femmes et les jeunes, est essentielle pour que ce dialogue soit couronné de succès. L'Union européenne est prête à continuer à fournir des conseils, son appui et des compétences spécialisées dans le cadre de notre appui à la médiation.

Enfin, nous saluons l'engagement du Président Touadera en faveur de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, qui est le seul cadre commun viable. La mise en œuvre effective des recommandations formulées à l'occasion de son évaluation est de la plus haute importance. Ce processus implique tous les signataires et exige une coordination étroite avec les garants, les facilitateurs et les partenaires. La feuille de route adoptée à l'occasion du mini-sommet tenu à Luanda, notamment la mise en œuvre rapide des dispositions relatives au cessez-le-feu et la reconnaissance du fait qu'il s'agit d'une obligation partagée, sera particulièrement importante.

Il sera essentiel de créer un environnement positif et propice au rétablissement de la paix. Si nous avons assisté à ces évolutions politiques positives dans le pays, depuis la dernière séance d'information du Conseil (voir S/PV.8802), nous avons également été témoins de certains faits nouveaux sur le terrain qui nous préoccupent particulièrement.

Ces derniers mois, nous avons reçu nombre d'informations faisant état non seulement de violations des droits humains et du droit international humanitaire, mais également d'atteintes et d'actes de stigmatisation visant spécifiquement des minorités ethniques et religieuses, commis par des groupes armés et des forces armées nationales ainsi que par ceux qu'on appelle les instructeurs. De tels actes sont inacceptables. La commission spéciale d'enquête a un rôle important à jouer à cet égard si ses premières conclusions sont mises en œuvre comme il se doit. Il s'agit d'un premier signal positif dans la lutte contre l'impunité ; nous attendons maintenant un suivi concret et des actions en justice contre les responsables, notamment depuis l'étranger.

Par ailleurs, nous sommes profondément préoccupés par les violations des droits humains et les atteintes à ces droits et par les violations du droit humanitaire international, notamment les violences sexuelles liées au conflit, les attaques contre les Peuls et l'augmentation des incidents impliquant des engins explosifs et des mines. Les partenaires internationaux tels que l'Union européenne, la France et la MINUSCA ont également été la cible d'attaques répétées, de campagnes d'agression, de discours de haine et de désinformation, comme nous venons de l'entendre de la part du Représentant spécial du Secrétaire général.

En outre, l'Union européenne condamne fermement toutes les violations de l'accord sur le statut des forces contre de la MINUSCA, notamment les restrictions à la liberté de mouvement de ses forces, qui empêchent la Mission de s'acquitter de son mandat. Nous exprimons notre plein appui à la MINUSCA.

Nous restons préoccupés par la présence de personnel de sécurité déployé de manière bilatérale ou dont les objectifs et les cibles ne sont pas clairs. Il faut garantir pleinement la transparence et la coordination entre les partenaires dans le pays. Les autorités de la République centrafricaine doivent veiller à ce que toutes les parties prenantes travaillent dans le même esprit et dans la même direction, sur la base de règles d'engagement claires et transparentes.

Ces fortes préoccupations et attentes ont été exprimées à de nombreuses reprises aux autorités de la République centrafricaine lors des visites de haut niveau effectuées par l'Union européenne ces derniers mois. Avec nos partenaires internationaux et régionaux, nous attendons des signaux rapides et concrets et des garanties solides de la part des autorités pour poursuivre notre action dans le pays.

La République centrafricaine reste un pays extrêmement fragile, qui est confronté à une grave crise humanitaire. En effet, 2,8 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire dans le pays, et celui-ci compte 712 000 déplacés. Par conséquent, toute la communauté internationale doit rester mobilisée et unie et continuer à mener des interventions urgentes et efficaces pour répondre aux besoins humanitaires pressants du pays et de sa population.

Pour nous, le rétablissement de la sécurité dans le pays est une priorité. Le renforcement progressif de la MINUSCA devrait permettre de contribuer durablement et à long terme à la sécurisation du territoire de la République centrafricaine. Cependant, une solution durable à la crise ne saurait être uniquement militaire. Le dialogue entre les parties ainsi que la volonté des groupes armés de participer de nouveau au processus après avoir renoncé à la violence sont également de la plus haute importance. Cela devra s'accompagner d'une plus grande inclusion et du renforcement du rôle de la société civile, en particulier des femmes, des jeunes et

des partis politiques. À cet égard, nous appuyons les nouveaux efforts déployés par nos partenaires dans la région, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Nous saluons tout particulièrement l'organisation du sommet sur la République centrafricaine en vue de trouver une solution durable, et nous encourageons l'harmonisation des initiatives en cours.

Dans le cadre de la programmation en cours pour notre coopération future, l'action de l'Union européenne sera basée sur le renouvellement et le renforcement d'un cadre de coopération mutuelle, dans un esprit de transparence totale, de confiance mutuelle et d'engagement. L'Union européenne a été, est et restera l'un des plus proches partenaires de la République centrafricaine. Dans le cadre de notre action multidimensionnelle, nous sommes engagés à accompagner le pays sur la voie des réformes au service de la population. Nous agirons en toute transparence, et nous attendons la même chose de tous les amis de la République centrafricaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Skoog de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^me^ Derom.

M^me^ Derom : Je suis Pamela Audrey Derom, la présidente du Conseil national de la jeunesse centrafricaine. Je prends la parole en cette circonstance comme une jeune, qui a les mêmes aspirations qu'un jeune se trouvant en Europe, en Amérique, en Asie et en Océanie. Je prends la parole au nom de cette jeunesse qui est délaissée, reléguée au second rang. Je prends la parole au nom de la jeunesse centrafricaine, ignorée lors des grandes concertations et obligée de se conformer à l'environnement qu'on lui impose.

Merci au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies pour ce cadre d'interaction. L'approche méthodologique qu'il a adoptée nous convient. Car, ce qui est fait sans moi est contre moi. Discuter des réalités et des intentions des jeunes Centrafricains aux yeux qui brillent de rêve et d'espoir est un vrai débat.

En février 2019, j'ai eu, avec mon équipe du Conseil national de la jeunesse centrafricaine, un mandat représentatif de tous les leaders de la jeunesse. Je devenais ainsi la première femme à occuper ce poste de représentation avec une mission régalienne, celle de défendre les intérêts de la jeunesse dans le contexte politique conséquent que nous vivons en ce moment et que le Conseil connaît. Depuis les indépendances, les discours et diffamations au nom de l'intérêt général s'intensifient dans une routine de développement et font tergiverser mon pays. Les échos, les chroniques projettent une crise sur 50 ans et une jeunesse incapable de s'assurer une destinée.

Ces analyses et constats font peur et démotivent les projets en République centrafricaine. Malgré ces atrocités, la République centrafricaine change et change considérablement. Et ces changements seront l'héritage éternel pour la jeunesse de mon pays. Le jeune Centrafricain a décidé de prendre en main le changement que nous voulons, et cela passe par une évaluation des actions concrètes du Conseil national incitant la jeunesse centrafricaine à s'impliquer dans le processus de paix. J'ai vu la nécessité de transmettre le bon message de vulgarisation dans les yeux de plus de 500 jeunes sensibilisateurs à la maladie à coronavirus(COVID-19). J'ai vu la vigilance d'une jeune fille qui faisait partie des 800 observateurs jeunes pendant les échéances électorales de décembre 2020. J'ai pu entendre le « NON » du jeune Centrafricain pendant les consultations préliminaires au prochain dialogue républicain ; tant d'autres actions peuvent être énumérées pour montrer que la jeunesse centrafricaine est dans le paradigme de changement.

Je tiens à assurer le Conseil que ces changements sont réels et peuvent être constatés. Je peux dire que dans le cadre de la participation de la jeunesse et son intégration dans la vie active, nous avons accompagné plus de 50 jeunes stagiaires dans les ministères et les institutions de la République. Nous avons organisé des dialogues intergénérationnels, une occasion par excellence de réunir les gouvernants et gouvernés dans plus de six préfectures de la République centrafricaine, une initiative qui découlera sur la proposition d'une loi propre à la Jeunesse Centrafricaine. C'est là qu'au moins est l'engagement de la jeunesse centrafricaine.

En chiffres, le besoin en éducation se caractérise comme une urgence pour les jeunes, et plus précisément pour les jeunes filles centrafricaines. La République centrafricaine compte plus de 1,3 million de personnes dans le besoin avec un financement requis de 36,1 millions de dollars pour répondre aux besoins fondamentaux d'instruction, d'après le rapport humanitaire publié par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires en 2020.

Aujourd'hui, parmi la population active, 70 % sont des jeunes avec des rêves et ambitions pour le développement. Notre organisation compte plus de 44 000 membres élus sur toute l'étendue du territoire

centrafricain, ce qui en fait l'organe ayant le plus de souveraineté. Ces chiffres constituent une sorte de pression et de mise en garde pour les prochaines années. En mon statut de garante de la Jeunesse, je peux assurer le Conseil que nous prendrons notre responsabilité pour les défis de la République centrafricaine. Ce qui est important, c'est d'engager la jeunesse dans un processus réel de transformation, et de ne pas la considérer comme une actrice passive de changement, mais active, non plus comme des bénéficiaires mais des partenaires pour la mise en œuvre des projets et programmes de développement.

La jeunesse centrafricaine sollicite du Conseil de sécurité de l'ONU la levée totale de l'embargo sur les armes. Cette levée permettra aux autorités étatiques d'asseoir véritablement l'autorité de l'État et de garantir l'intégrité nationale.

Je conclus en disant que la République centrafricaine a besoin du multilatéralisme pour faire face aux défis de développement de l'heure.

Je vais en rester là en remerciant le Conseil de son attention. Et la jeunesse centrafricaine compte sur le Conseil pour la paix dans son pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^me^ Derom pour son exposé.

Je donne maintenant la parole au Président de la République centrafricaine.

Le Président Touadera (République centrafricaine) : Je voudrais à l'entame de mon propos exprimer toute ma gratitude pour l'intérêt que tous les membres du Conseil de sécurité et le Secrétaire général de l'ONU, accordent à la situation en République centrafricaine. J'en veux pour preuve la revue à la hausse des troupes et moyens de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) par la résolution 2566 (2021) et la récente mission entreprise par les membres du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine sur le régime des sanctions, du 11 au 15 octobre, pour mieux évaluer les progrès au regard des défis sécuritaires, politiques et économiques.

Des défis, il y en a eu au moment où nous nous y attendions le moins, puisque tous engagés, et de bonne foi, dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation du 6 février 2019 et la préparation des élections présidentielle et législatives. En effet, l'avènement de la Coalition des patriotes pour le changement (CPC) avec son projet de déstabilisation des institutions constitutionnelles et de sabotage du processus électoral, s'était soldé par une détérioration soudaine et quasi-générale de la situation sécuritaire à travers une violence systémique. Prenant la juste mesure de cette situation et compte tenu des pouvoirs constitutionnels qui me sont conférés pour la sauvegarde de l'intégrité territoriale, la protection des institutions de la République, des personnes et des biens, j'avais alors décidé de faire appel aux instructeurs russes et aux forces bilatérales rwandaises, dans le cadre de nos accords bilatéraux et ce, grâce à l'autorisation du Conseil de sécurité. C'est le lieu de renouveler au Conseil les remerciements du peuple centrafricain, car l'arrivée des forces bilatérales nous avait permis de réajuster nos options sécuritaires autour de deux axes stratégiques majeures qui se sont avérés concluants au regard des résultats constatés. Avec cette option stratégique, nous avions pu optimiser la protection des populations civiles, le soutien à la fourniture de l'assistance humanitaire et la sécurisation des élections présidentielle et législatives, par les forces de la MINUSCA d'une part. D'autre part, les forces bilatérales et les Forces armées centrafricaines se sont investies dans des opérations avec l'appui des instructeurs de la Fédération de Russie et des forces rwandaises, pour enrayer les menaces de la CPC et reconquérir les portions de territoire sous occupation, afin de restaurer l'intégrité territoriale et l'autorité de l'État.

Cette division des tâches fut pour nous, la meilleure façon de tenir compte de la spécificité des règles d'engagements et du mandat de la MINUSCA et optimiser la complémentarité des forces en présence. Pour autant, il n'a jamais été un choix pour nous de poursuivre indéfiniment une démarche militaire exclusive. C'est pour cette raison que les portes du dialogue républicain, avec les partis politiques, et de la négociation, avec les leaders des groupes armés de la Coalition des patriotes pour le changement, n'ont jamais été fermées.

Notre posture militaire, la mise en œuvre effective du mandat de la MINUSCA et notre ouverture au dialogue restent la combinaison qui nous a permis d'exécuter le calendrier électoral. Ainsi, juste après la tenue de l'élection présidentielle, en marge de la finalisation des élections législatives, j'ai lancé des consultations pour un dialogue républicain inclusif, avec toutes les forces vives de la nation centrafricaine. Nous avons aussi souscrit à l'initiative de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) qui a abouti, le 16 septembre, avec l'implication directe

du Président angolais, João Lourenço, et le soutien des États de la région, que je remercie au passage, à l'adoption, par les chefs d'État et de gouvernement de la CIRGL, de la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine. Cette feuille de route conjointe, qui s'inscrit dans le cadre de la revitalisation de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, établit un recadrage des priorités critiques autour des six axes stratégiques ci-après.

Premièrement, l'engagement des groupes armés pour une cessation immédiate des hostilités, le retrait de leurs dirigeants du territoire de la République centrafricaine et l'engagement dans le processus de paix en République centrafricaine.

Deuxièmement, la déclaration de cessez-le-feu du Gouvernement, pour réduire les souffrances des civils, rétablir la confiance entre les parties et faciliter la libre circulation des personnes et des biens, ainsi que pour permettre les conditions de sécurité nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire.

Troisièmement, la mise en œuvre le processus de démobilisation, désarmement, réintégration et rapatriement (DDRR), en mettant l'accent sur la réintégration socioéconomique des ex-combattants et la mobilisation des ressources nécessaires, avec le soutien de la CIRGL et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

Quatrièmement, la réforme du secteur de la sécurité pour obtenir la création d'une armée nationale professionnelle, et poursuivre les efforts pour lever l'embargo sur les armes imposé par l'ONU.

Cinquièmement, l'élaboration d'une stratégie de sécurité frontalière, pour faire en sorte que le territoire de la République centrafricaine ne serve pas de refuge aux activités illégales de la région.

Sixièmement, un processus politique dans le cadre duquel l'accent est mis sur la restauration de l'autorité de l'État et le soutien au dialogue républicain.

Le 15 octobre, j'ai décidé un cessez-le-feu unilatéral et la fin des opérations militaires, conformément à la feuille de route conjointe. Je compte sur le soutien des membres du Conseil de sécurité pour la sauvegarde de l'intégrité de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation et de la feuille de route conjointe, qui ne sauraient prospérer sans la responsabilité des signataires, et son corollaire de redevabilité de toutes les parties.

Pour ma part, j'ai instruit mon gouvernement d'évaluer les besoins, afin d'estimer les ressources nécessaires à la mise en œuvre de toutes les dispositions de la feuille de la route et de l'Accord politique du 6 février 2019, car un retard de financement dans l'exécution serait préjudiciable à la survie de ces accords.

À cet effet, je m'en remets à tout soutien que les membres du Conseil de sécurité pourraient nous aider à mobiliser, à l'appui des organisations et États de la région, et au leadership de la MINUSCA, pour matérialiser le soutien du Secrétaire général, par la mise en œuvre de son mandat et la remobilisation des partenaires internationaux.

Ma déclaration de cessez-le-feu illustre encore une fois, si besoin en est, que nous n'avons d'autres ambitions que de remobiliser tous les Centrafricains pour l'exploration d'une solution politique durable à la crise que nous traversons. C'est pour cette raison que la réussite des processus politiques et de paix est à la fois un impératif de gouvernance démocratique inclusive et une priorité stratégique transversale à toutes nos politiques publiques, compte tenu du caractère global de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation et de la feuille de route conjointe, qui couvrent des réformes institutionnelles, y compris la réforme du secteur de la sécurité à parachever, la sécurité publique avec le processus de DDRR et la transformation des groupes armés, dont la dissolution reste un objectif essentiel, ainsi que la décentralisation et le développement local participatif. Une telle œuvre collective requiert un climat politique et sécuritaire propice que nous comptons consolider avec les recommandations qui résulteront du dialogue républicain.

En conséquence, par le dialogue républicain et la revitalisation de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, y compris la feuille de route conjointe, nous pourrions, ensemble, réaliser les progrès attendus par les populations civiles qui subissent les violences, par les réfugiés et personnes déplacées qui aspirent à un retour libre en toute sécurité, par nos entreprises pour la relance de l'économie, et par nos ménages pour un accès aux services sociaux de base.

Ce faisant, nous ne comptons pas passer sous silence les violations des droits de l'homme ou autres crimes graves, car la justice est aussi une demande sociale à satisfaire. Notre volonté de mettre fin à l'impunité chronique est bien perceptible à travers l'opérationnalisation graduelle des mécanismes de justice transitionnelle, comme la Commission vérité, justice,

réparation et réconciliation et la Cour pénale spéciale. Plus récemment, et à la publication par la MINUSCA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme du rapport public sur les violations des droits de l'homme, nous avons mis en place une commission spéciale d'enquête dont les conclusions recevront toutes les suites judiciaires qu'elles méritent.

Nous poursuivrons nos efforts et continuerons de travailler étroitement avec la MINUSCA pour préserver les gains sécuritaires engrangés, y compris dans l'extension de l'autorité de l'État, et oeuvrer à la sauvegarde de l'intégrité du territoire, en coopération avec tous les États de la sous-région. Ce mandat est encore essentiel dans les processus politiques et de paix, ainsi que pour la protection des populations civiles et la fourniture, sans restriction, de l'aide humanitaire. Il sera tout aussi indispensable au déroulement des opérations électorales et à la sécurisation des élections locales qui sont au cœur de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation. J'en appelle aux membres du Conseil de sécurité pour le renouvellement à l'unanimité du mandat renforcé de la MINUSCA.

Il résulte de mon exposé liminaire que des progrès tangibles sont en cours, ainsi que des perspectives politiques conçues avec toutes les parties prenantes, en concertation avec toutes les organisations régionales et partenaires internationaux. Il est de notre appréciation qu'une autre lecture du régime des sanctions est possible, avec la sagesse légendaire du Conseil de sécurité, compte tenu des efforts consentis vers la réalisation des objectifs et indicateurs qui nous sont assignés. Nous invitons le Conseil de sécurité à évaluer avec beaucoup de flexibilité la pesanteur du régime d'embargo, pour tenir compte de l'efficience requise de nos forces de défense et de sécurité pour faire face à toute menace soudaine et ne point dépendre exclusivement d'arrangements bilatéraux, pour garantir l'intégrité territoriale dans l'une des régions les plus fragiles du continent. Le Conseil peut compter sur notre engagement solennel à accélérer la réalisation des objectifs, critères et indicateurs de référence.

Par conséquent, le Gouvernement et le peuple centrafricains renouvellent par ma voix la demande de levée de l'embargo sur les armes et continuent de solliciter le soutien indéfectible et à l'unanimité de tous les membres du Conseil de sécurité pour une paix définitive et une sécurité durable en République centrafricaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^me^ Broadhurst Estival (France) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, le Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies et M^me^ Pamela Audrey Derom, représentante de la société civile, pour leurs interventions.

Je salue également la participation à cette séance aujourd'hui du Président Faustin Archange Touadera, et ce, au lendemain de l'annonce qu'il a faite le 15 octobre d'un cessez-le-feu immédiat en République centrafricaine.

La France salue cette annonce, résultat, comme nous le savons, des efforts déployés depuis plusieurs mois par les États de la sous-région, et en particulier par l'Angola et le Rwanda. Il s'agit d'un signal extrêmement encourageant qui, s'il est suivi d'effet, permettra à la République centrafricaine, avec le soutien de la communauté internationale, de reprendre son chemin vers la stabilité et vers le développement. Le plus dur reste toutefois à faire car, bien sûr, toutes les parties devront pleinement le respecter. La France appelle ainsi tous les groupes armés, les forces armées centrafricaines et l'ensemble des autres forces présentes en République centrafricaine à faire immédiatement taire les armes.

La France se tient prête à proposer au Conseil de sécurité de nouvelles sanctions individuelles contre ceux qui se rendraient coupables de violations du cessez-le-feu. La communauté internationale aura un rôle important à jouer pour garantir le respect du cessez-le-feu. La MINUSCA devra y prendre pleinement part, en utilisant tous les moyens que lui confère son mandat, en lien avec la médiation régionale, en exerçant ses bons offices et en facilitant le dialogue entre les parties au conflit. Je saisis cette occasion pour remercier le Représentant spécial pour son engagement en faveur de la réconciliation en République centrafricaine.

Avec ce cessez-le-feu, le moment du dialogue de paix doit désormais succéder à celui des armes. Ce dialogue, qui doit être sincère, inclusif, nécessite en premier lieu l'arrêt définitif et immédiat des violences qui sont commises contre les populations civiles. C'est la

clef pour la réconciliation en Centrafrique. De ce point de vue, la présence du groupe Wagner en Centrafrique est profondément déstabilisante. Elle constitue un facteur de guerre et non pas un facteur de paix. Les preuves s'accumulent sur les exactions commises par ce groupe : les arrestations extrajudiciaires, les exécutions sommaires, les violences sexuelles et fondées sur le genre, les menaces exercées contre les défenseurs des droits de l'homme, les entraves à l'accès humanitaire, tout cela est inacceptable et bien documenté dans le rapport du Groupe d'experts sur la République centrafricaine (voir S/2021/569), dans le rapport conjoint de la MINUSCA et du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et puis, enfin, dans le rapport du Secrétaire général (S/2021/867) que nous examinons aujourd'hui.

Le groupe Wagner profite de surcroît de sa position pour se livrer à une prédation organisée des ressources naturelles. Et c'est pourtant à l'économie centrafricaine que ces ressources devraient bénéficier. J'appelle à cet égard à lever l'ambiguïté qui est entretenue par l'utilisation, dans l'ensemble des rapports de l'ONU, de l'expression « autres personnels de sécurité », qui entretient la confusion. S'il s'agit des forces bilatérales qui ont été notifiées au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, alors l'État concerné doit assumer la pleine responsabilité des exactions commises. S'il s'agit des mercenaires de Wagner, leur présence n'a jamais été notifiée au Comité de sanctions et elle n'est pas conforme à l'embargo renouvelé par le Conseil au mois de juillet dernier.

Dans le prolongement des déclarations du Ministre centrafricain de la justice, le 1er octobre dernier, qui reconnaît ces exactions, la France appelle les autorités centrafricaines à n'accorder aucune impunité à leurs auteurs, à les traduire rapidement en justice et, plus largement, à en tirer toutes les conséquences pour l'avenir de la Centrafrique, afin d'œuvrer à la réconciliation dans la nouvelle phase qui vient de s'ouvrir.

Le mois prochain, nous renouvellerons le mandat de la MINUSCA. Et la MINUSCA, comme cela a été rappelé, est le meilleur allié de la Centrafrique, chacun doit en avoir conscience. Elle a joué un rôle déterminant pour repousser les offensives de la Coalition des patriotes pour le changement à l'hiver dernier. Elle est la seule à avoir la légitimité, les compétences et les moyens pour appuyer le renforcement des institutions et de l'armée centrafricaine, et ce, avec le concours d'autres partenaires tels que l'Union européenne, comme cela a été rappelé. Mais la MINUSCA ne peut travailler quand elle est soumise à des calomnies sur les réseaux sociaux et dans la presse, et à des violations de l'accord sur le statut des forces qui mettent les Casques bleus en danger direct.

La France appelle le Gouvernement centrafricain à tout faire pour rétablir une relation de confiance avec la MINUSCA. La France proposera prochainement un projet de résolution qui prendra à la fois en compte la nouvelle donne politico-sécuritaire, mais qui insistera également sur la nécessité de mettre en œuvre très rapidement l'augmentation du plafond des contingents qui a été décidée par le Conseil au mois de mars dernier. Nous espérons pouvoir compter sur le soutien de tous les membres du Conseil.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Kenya, le Niger et la Tunisie, et de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Nous saluons la présence de S. E. M. Faustin Archange Touadera, Président de la République centrafricaine, et le remercions de sa déclaration.

Je remercie M. Mankeur Ndiaye, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé instructif sur la situation en République centrafricaine et sur les activités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Mes remerciements vont également à l'Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, à l'Ambassadeur Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et à Mme Pamela Audrey Derom, Présidente du Conseil national de la jeunesse centrafricaine, pour leurs exposés tout aussi éclairants.

Nous saluons le rôle de chef de file joué par le Représentant spécial Ndiaye et exprimons notre ferme appui à la MINUSCA dans l'accomplissement efficace de son mandat dans un contexte de plus en plus difficile. Nous voudrions également saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général de son rapport circonstancié (S/2021/867).

Dans notre déclaration, nous nous concentrerons sur quatre points principaux, à savoir la situation politique, les défis en matière de sécurité et la situation humanitaire en République centrafricaine, ainsi que le renouvellement du mandat de la MINUSCA. Mais avant

cela, je voudrais, au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité et de Saint-Vincent-et-les Grenadines, saluer l'annonce de cessez-le-feu faite par le Président Touadera, le 15 octobre, et appeler les groupes armés à faire de même. Nous exhortons toutes les parties à respecter l'Accord politique pour la paix et la réconciliation et à cesser les hostilités.

Sur le plan politique, nous notons avec satisfaction les efforts et l'engagement du Gouvernement en faveur de l'organisation du «dialogue républicain». Nous encourageons les autorités centrafricaines à aller de l'avant dans ce processus. À cet égard, nous appuyons les efforts déployés par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) pour organiser un dialogue inclusif qui ouvrira la voie à une stabilité à long terme en République centrafricaine.

Nous soulignons la nécessité de garantir la mise en œuvre de l'Accord politique qui, selon nous, reste un outil fondamental pour parvenir à la stabilité, à la sécurité, à la paix et au développement économique en République centrafricaine. Nous sommes encouragés par le dialogue actif mené par le Président Touadera avec les organisations régionales et les pays voisins afin de renforcer plus encore leur coopération et d'appuyer le processus de paix en République centrafricaine.

Nous sommes convaincus que les organisations régionales, principalement l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, en leur qualité de garants de l'Accord politique, et en raison de la nécessité de trouver des solutions africaines aux problèmes africains, jouent un rôle très important et contribuent effectivement à faire avancer le processus de paix. À cet égard, nous saluons également les efforts constructifs consentis par la CIRGL et d'autres partenaires qui apportent un soutien indéfectible au processus de paix en République centrafricaine.

Nous notons avec satisfaction l'adoption d'un nouveau calendrier pour les prochaines élections municipales, régionales et sénatoriales. Nous encourageons à respecter le calendrier pour l'inscription sur les listes électorales, ce qui permettra la participation des personnes déplacées, des réfugiés de retour dans le pays et des jeunes adultes. La participation pleine, égale et véritable des femmes est tout aussi importante dans le contexte du processus électoral. Nous estimons qu'elle constitue une avancée vers le renforcement d'un processus démocratique inclusif en République centrafricaine.

Sur le plan de la sécurité, nous sommes profondément préoccupés par l'instabilité dans l'ouest et le centre de la République centrafricaine, qui a fait des victimes civiles. Nous espérons vivement que le cessez-le-feu annoncé récemment contribuera à stabiliser la situation tendue en matière de sécurité.

En outre, nous accueillons avec satisfaction les initiatives dirigées par le Gouvernement, avec l'appui de la MINUSCA, dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et de la réconciliation nationale, ainsi que de la réforme de la justice et de l'état de droit et du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement. Ces mesures constituent des avancées encourageantes dans la voie de la consolidation de la bonne gouvernance et des institutions démocratiques.

Néanmoins, nous demeurons profondément préoccupés par l'augmentation signalée, durant la période considérée, du nombre de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire dont ont été victimes les personnes vulnérables et déplacées, ainsi que du nombre de cas de violences sexuelles liées au conflit et de recrutement d'enfants, de même que par la persistance des menaces et des attaques contre la population civile, les acteurs humanitaires et les soldats de la paix des Nations Unies.

Les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines dénoncent vigoureusemet les campagnes de désinformation, les discours de haine et les attaques ciblées dont font l'objet la MINUSCA et les autres partenaires internationaux de la République centrafricaine. Nous appelons les autorités gouvernementales à accélérer les enquêtes sur ces violations et atteintes et à traduire leurs auteurs en justice. À cet égard, nous saluons les efforts que déploie la MINUSCA pour aider les autorités centrafricaines à assurer la justice transitionnelle et la protection des victimes et à lutter contre l'impunité.

Le climat hostile qui règne en matière de sécurité a de graves répercussions sur la situation humanitaire en République centrafricaine, où la population civile est la principale victime des tensions persistantes et de l'augmentation de la violence armée dans plusieurs parties du pays, ce qui fait croître en retour la violence, les déplacements forcés et les violations des droits de l'homme. Nous sommes par ailleurs profondément préoccupés par la menace toujours croissante des incidents impliquant des engins explosifs, en particulier dans l'ouest du pays.

Dans ce contexte, nous saluons les efforts de tous les acteurs humanitaires qui font leur travail en fournissant une aide aux personnes dans le besoin dans un environnement aussi difficile, et nous exhortons les donateurs et partenaires internationaux et régionaux de la République centrafricaine à combler le déficit de financement afin que les activités humanitaires puissent continuer.

Avant de conclure notre propos, nous saluons les efforts que déploie la MINUSCA pour protéger les civils, conformément à son mandat, et nous encourageons la Mission à collaborer avec toutes les parties prenantes afin d'améliorer la coordination avec les forces de défense nationales.

À l'approche du renouvellement du mandat de la MINUSCA, les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines appuient, par principe, la recommandation du Secrétaire général de à proroger le mandat d'un an, jusqu'au 15 novembre 2022, et soulignent la nécessité de doter la Mission de capacités et de ressources suffisantes et robustes pour lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines estiment que le chemin qui mène à la paix durable n'est pas facile et que la violence ne peut mener qu'à la violence. Nous appelons toutes les parties centrafricaines à privilégier les intérêts de leur pays, à mettre fin à la souffrance de la population et à s'engager dans un dialogue constructif afin de stabiliser la situation. Le peuple centrafricain mérite de vivre dans la paix et la sécurité et a le droit de bénéficier d'un développement et d'une prospérité durables.

M^me^ Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie moi aussi le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ndiaye ; M. Skoog ; le Commissaire Adeoye et M^me^ Derom de leurs exposés, et nous nous félicitons de la participation du Président Touadera à la présente séance et de ses observations.

À l'instar d'autres pays, la Norvège accueille positivement le cessez-le-feu unilatéral annoncé par le Président Touadera vendredi dernier. Nous saluons le choix qu'il a fait de donner une chance à la paix. Nous exhortons tous les groupes armés, en particulier les membres de la Coalition des patriotes pour le changement (CPC) qui n'ont pas encore adhéré à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, à savoir le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et l'Unité pour la paix en Centrafrique, à suivre l'exemple du Gouvernement et à rejoindre le cessez-le-feu.

Ce cessez-le-feu ne pouvait pas arriver à un meilleur moment. Depuis notre dernière séance sur la République centrafricaine (voir S/PV.8802), la situation a continué de se détériorer, comme l'a confirmé la visite à Bangui et Bria la semaine dernière du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine. Le cessez-le-feu pourrait être la première étape vers la cessation de la violence. Il doit cependant aller de pair avec la fin des entraves à la mise en œuvre du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et l'instauration d'un dialogue politique inclusif.

Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2021/867) confirme également l'aggravation de la situation humanitaire, ainsi que la persistance des violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits et des violations du droit international humanitaire. Toutes les parties sont responsables, à commencer par la CPC. Toutefois, comme le montre le rapport conjoint de la MINUSCA et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme publié en août, les Forces armées centrafricaines (FACA) et leurs alliés russes du groupe Wagner étaient responsables de près de la moitié des incidents confirmés, qui ont fait près de 500 victimes. Les informations qui continuent de nous parvenir indiquant que les minorités sont prises pour cible sont également inquiétantes. Le nombre de cas de violence sexuelle liée au conflit a fortement augmenté, de 136 %. La population civile doit être protégée. Toutes les parties doivent faire cesser la violence et respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire.

La Norvège félicite la région de ses efforts pour faire avancer le processus politique. Le cessez-le-feu est un résultat direct du troisième mini-sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) sur la République centrafricaine et de la feuille de route conjointe. Nous remercions sincèrement l'Angola et le Congo de leurs efforts, en leur qualité de Président de la CIRGL et de Président de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), respectivement. Le cessez-le-feu doit ouvrir la voie à un règlement politique. Après des mois de préparatifs dans l'optique d'un dialogue, il est temps de commencer le travail de fond. Le « dialogue républicain » doit être véritablement inclusif. L'opposition politique, les femmes,

la société civile et les groupes armés qui renoncent à la violence doivent y participer. Nous encourageons l'ONU, l'Union africaine, la CIRGL, la CEEAC et toutes les autres parties prenantes, y compris les membres du Conseil, à intensifier leurs efforts afin d'apporter une solution politique au conflit.

Les autorités gouvernementales doivent également tirer parti de la dynamique créée par le cessez-le-feu pour améliorer leurs relations avec la MINUSCA. Au cours des derniers mois, la Mission a continué de faire l'objet d'une obstruction délibérée et d'être intimidée par les FACA et les mercenaires russes. C'est totalement inacceptable, et nous demandons instamment aux autorités centrafricaines et à quiconque a de l'influence sur les acteurs armés dans le pays de contribuer à faire cesser les violations de l'accord sur le statut des forces et à garantir un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave.

Pour terminer, je tiens à exprimer notre appui aux travaux du Comité 2127 et au Groupe d'experts sur la République centrafricaine. Il est important que cette tâche, qui a été confiée par le Conseil de sécurité, puisse se poursuivre. Nous sommes préoccupés par le retard pris dans la nomination de nouveaux experts et nous appelons à régler promptement cette question.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à m'associer aux autres orateurs pour saluer la présence de S. E. M. Faustin Archange Touadera, Président de la République centrafricaine, et le remercier de son exposé. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, Mankeur Ndiaye, de son exposé sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et de ses informations actualisées sur les derniers événements politiques en République centrafricaine. Je remercie l'Ambassadeur Bankole Adeoye et l'Ambassadeur Olof Skoog de leurs exposés respectifs. Je remercie également la représentante de la société civile, M^me^ Pamela Derom, pour sa contribution.

Depuis la séance qui s'est tenue en juin (voir S/PV.8802), d'importants faits nouveaux se sont produits en République centrafricaine sur le plan politique. La conclusion réussie du cycle électoral, la formation du nouveau gouvernement, avec une représentation accrue de femmes, l'ouverture de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale, et l'extension progressive de l'autorité de l'État et des institutions de l'état de droit sont en effet des signes positifs et reflètent les efforts sérieux qui sont déployés sur le terrain. Nous saluons le rôle joué par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) à l'appui du processus électoral et de l'assistance fournie actuellement en vue de la préparation des élections locales prévues l'année prochaine.

On observe également des avancées concernant l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et les questions connexes. Le Président Touadera a annoncé un cessez-le-feu unilatéral à l'échelle nationale il y a quelques jours. Il s'agit d'une étape importante, qui marque la concrétisation d'un engagement pris lors du troisième mini-sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), qui s'est tenu le mois dernier à Luanda. Cette annonce offre une ouverture pour toutes les parties prenantes, y compris les groupes armés signataires, et pourrait avoir un effet positif sur le « dialogue républicain ». Nous espérons que les groupes armés y répondront en rendant les armes et en participant au dialogue. Nous saluons et soutenons l'action constante menée par les dirigeants de la CIRGL et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale pour s'assurer que les pays de la région restent déterminés à trouver une solution durable en République centrafricaine et dans la région. Nous continuons de souligner que l'Accord de paix est le seul moyen de parvenir à la réconciliation nationale et d'apporter la stabilité politique au pays.

La nomination de plusieurs dirigeantes, notamment à la présidence de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, est une autre évolution positive.

Ces faits nouveaux méritent notre reconnaissance collective, mais nous ne pouvons ignorer le fait que les conditions de sécurité restent fragiles et instables. Un état d'insécurité perpétuel existe dans les zones d'opérations offensives et les zones sujettes à la violence. Les conditions de vie des civils ordinaires, en particulier des femmes et des enfants, ont empiré avec l'augmentation des déplacements et des atteintes aux droits. L'arrêt des opérations offensives et le « dialogue républicain » doivent offrir un répit aux populations touchées et permettre à la communauté internationale et aux Nations Unies d'intensifier l'aide humanitaire. Par ailleurs, il faut accélérer le processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement ainsi que

la réforme du secteur de la sécurité. Le soutien de la MINUSCA et des partenaires internationaux de la République centrafricaine sera important, même si le processus de paix prend de l'ampleur.

De plus, nous notons avec préoccupation les cas de violation de l'accord sur le statut des forces et nous demandons aux autorités de la République centrafricaine de s'attaquer à ce problème avec diligence. À ce stade critique, il importe que la MINUSCA et les autorités de la République centrafricaine coopèrent de manière ciblée et travaillent en harmonie. Dans la résolution 2589 (2021) adoptée en août 2021, le Conseil demande au Secrétaire général de faire rapport sur certaines tâches essentielles, mentionnées dans cette résolution, concernant les crimes commis contre les soldats de la paix. Nous espérons vivement que ces questions seront incluses dans les prochains rapports de la MINUSCA. Nous réaffirmons en outre que le Système complet de planification et d'évaluation de la performance doit être appliqué uniformément à toutes les composantes de la Mission.

Pour conclure, la paix en République centrafricaine est restée difficile à instaurer jusqu'ici présent, mais les faits nouveaux observés récemment sur le terrain donnent des raisons d'espérer. Nous devons reconnaître les efforts déployés par le Gouvernement et soutenir toutes les initiatives sincères en faveur de la paix et de l'extension de l'autorité de l'État.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je me félicite de la participation du Président de la République centrafricaine à la séance d'aujourd'hui. Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ndiaye ; l'Ambassadeur Adeoye ; l'Ambassadeur Skoog et Mme Derom de leurs exposés.

L'hostilité, la pauvreté, les déplacements, l'exploitation et les atteintes sexuelles, la nouvelle menace que posent les munitions explosives, entre autres, continuent de faire des victimes et d'aggraver les difficultés de la population de la République centrafricaine, en particulier les femmes et les enfants.

Le Viet Nam partage la vive inquiétude suscitée par les souffrances du peuple de la République centrafricaine. On estime que 3,1 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, et pour 2,2 millions d'entre elles, de manière urgente. Nous saisissons cette occasion pour une fois de plus condamner fermement les attaques menées contre les civils et les acteurs humanitaires, cette tendance préoccupante étant à la hausse depuis le début de l'année.

Sur le plan politique, ma délégation note avec satisfaction les engagements pris par les autorités de la République centrafricaine et les aspirations à la paix et au développement de son peuple, qui se sont manifestés par la mise en place du nouveau Gouvernement, avec une participation accrue de femmes, et par l'organisation réussie des élections législatives. Nous saluons tout particulièrement le cessez-le-feu national annoncé par le Président Touadera le 15 octobre pour donner la priorité à la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, à la préparation du « dialogue républicain » et à la protection des civils. À cet égard, ma délégation exhorte tous les acteurs à suivre cet exemple. Pour parvenir à une paix et un développement durables bénéfiques au peuple centrafricain, la seule voie à suivre est sans nul doute de rétablir la confiance et de promouvoir le dialogue entre les parties concernées.

Par ailleurs, nous encourageons des efforts plus importants en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité, qui sont des éléments essentiels pour la réussite du processus de paix dans ce pays.

Ma délégation apprécie grandement le rôle que joue la coopération régionale en matière de prévention et de règlement des conflits. Grâce à leur connaissance de la région, les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), sont bien placées pour promouvoir la confiance et le dialogue entre les parties concernées et trouver ainsi le moyen de régler les causes profondes du conflit.

Par conséquent, nous nous félicitons de la collaboration de haut niveau observée entre les pays de la CIRGL et de l'adoption en septembre 2021 de la feuille de route conjointe de Luanda pour la paix, pour contribuer à revitaliser le processus de paix en République centrafricaine. Nous pensons que des mesures sont prises actuellement pour mettre en œuvre la feuille de route et nous attendons avec intérêt la poursuite de la coordination entre les pays de la région à cet égard.

Quant aux sanctions, nous considérons que ces mesures sont des outils ponctuels permettant de promouvoir des conditions propices au maintien de la paix et de la sécurité internationales et qu'elles doivent être levées lorsque les circonstances le permettent. Des examens réguliers sont nécessaires pour garantir leur efficacité

et leurs retombées sur l'objectif à long terme que sont la paix et la sécurité. La visite récente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine illustre les efforts fournis par le Conseil à cette fin.

Le soutien de la communauté internationale est indispensable pour atténuer les difficultés du peuple centrafricain et redonner espoir aux générations futures. Nous reconnaissons le rôle important de la MINUSCA et du soutien vital d'autres partenaires internationaux en vue d'aider à renforcer la capacité du Gouvernement de la République centrafricaine d'étendre l'autorité de l'État, de garantir l'état de droit et de protéger les civils. Il convient de créer les conditions les plus favorables possibles pour aider la Mission à s'acquitter de son mandat et pour garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix sur le terrain.

Pour finir, ma délégation s'associe aux autres pour rappeler la nécessité d'une assistance internationale soutenue et coordonnée au peuple de la République centrafricaine dans sa quête de stabilité et de développement.

M^me^ Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Tout d'abbord, je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ndiaye. C'est un plaisir de le revoir et je le remercie de son exposé, qui présente clairement l'immensité des défis auxquels doit faire face la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) avant le renouvellement de son mandat le mois prochain.

Je souhaite la bienvenue au Président de la République centrafricaine, M. Touadera, et le remercie d'avoir pris l'initiative de déclarer le cessez-le-feu, la semaine dernière. J'espère que cela va représenter un véritable tournant dans le conflit en République centrafricaine ; d'ailleurs, dans l'intérêt du peuple centrafricain, il le faut. Je voudrais aussi remercier le Commissaire Adeoye et l'Ambassadeur Skoog pour leurs efforts respectifs, ainsi que Pamela Derom pour l'action inlassable qu'elle mène depuis la tenue du Forum de Bangui et pour avoir pris la parole devant le Conseil aujourd'hui. Je tiens également à remercier tout particulièrement, et nous devons tous prendre un moment pour cela, les femmes et les hommes de la MINUSCA du leadership dont fait preuve la Mission, ainsi que les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police de leur attachement à la paix, à la sécurité et à la stabilité en République centrafricaine. Nous saluons la mémoire de celles et ceux qui ont fait le sacrifice ultime, et nous leur rendons hommage.

Aujourd'hui, je voudrais aborder brièvement quatre points : le cessez-le-feu annoncé la semaine dernière, nos préoccupations concernant les récentes violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits et les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, les travaux du Groupe d'experts sur la République centrafricaine, et l'avenir de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

Premièrement, les États-Unis se félicitent de l'importante annonce d'un cessez-le-feu. Nous appelons tous les acteurs armés à déposer les armes immédiatement et à s'engager à nouveau à respecter l'Accord politique pour la paix et la réconciliation. En faisant fond sur ces progrès, nous réitérons notre engagement à travailler aux côtés des autorités centrafricaines, de l'ONU, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et d'autres partenaires pour soutenir un processus de paix. Nous espérons que cela consistera notamment en un dialogue inclusif et crédible, dont les Centrafricains ont besoin pour régler les questions d'identité, mettre fin à la violence et construire un meilleur avenir pour leurs enfants.

Deuxièmement, les États-Unis restent profondément préoccupés par les informations faisant état de violations des droits fondamentaux des civils et d'atteintes à ces droits, notamment celles qui semblent viser les communautés musulmanes. Les enquêtes de la MINUSCA révèlent que la plupart des décès de civils survenus ces quatre derniers mois résultent d'un emploi indiscriminé, disproportionné et excessif de la force par les Forces armées centrafricaines (FACA) et par ce que le Secrétaire général appelle tout au long de son rapport « les membres du personnel de sécurité déployés de manière bilatérale et d'autres acteurs de la sécurité » (*S/2021/867, par. 9*).

Nous savons tous à quoi ce terme fait référence : des mercenaires appuyés par la Russie et invités par le Gouvernement centrafricain. Selon certaines informations, les FACA et les individus signalés en tant qu'« instructeurs » par la Fédération de Russie au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine ont commis de nombreuses violations du droit international humanitaire et atteintes aux droits de l'homme dans le cadre de

leur appui au Gouvernement centrafricain. Nous espérons que l'annonce du cessez-le-feu faite la semaine dernière mettra un terme définitif à ces activités.

Le Gouvernement centrafricain a fait un pas important en enquêtant sur ces allégations profondément inquiétantes et en reconnaissant que les prétendues forces de soutien russes comptent parmi les auteurs de ces actes. Maintenant, il doit fournir plus de détails sur les crimes constatés et demander des comptes à leurs auteurs. En outre, la Russie doit demander des comptes à ses citoyens pour leurs crimes en République centrafricaine – ce que les responsables gouvernementaux du pays ont dit attendre de la Russie.

Dans le même ordre d'idées, nous devons demander instamment que justice soit rendue aux personnes à qui les soldats de la paix des Nations Unies ont fait du tort. Je félicite le Secrétaire général d'avoir suivi les procédures et respecté la régularité de la procédure énoncées dans la résolution 2272 (2016). Nous encourageons vivement le Bureau des services de contrôle interne à continuer d'interroger les victimes et à contribuer à ce qu'elles reçoivent l'appui dont elles ont besoin. Nous encourageons également tous les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police qui font l'objet d'accusations à prendre des mesures immédiates et à veiller à ce que les responsables de ces crimes rendent des comptes.

Troisièmement, nous jugeons préoccupant que l'on empêche le Groupe d'experts sur la République centrafricaine de poursuivre ses travaux. Le Conseil a approuvé le Groupe d'experts pour qu'il rende compte en toute indépendance de la situation en République centrafricaine, et nous demandons instamment que toute préoccupation que certains membres du Conseil pourraient avoir soit rapidement dissipée afin que le Conseil puisse reprendre ces importants travaux.

Enfin, je tiens à souligner que la seule solution durable à la crise en République centrafricaine passe par la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix de 2019 et par un dialogue politique ouvert à tous. Nous saluons les progrès réalisés en vue de l'organisation d'un dialogue politique ainsi que les contributions des dirigeants de la région. Nous exhortons tous les partenaires à harmoniser leurs efforts pour appuyer l'accord de paix, ce qui permettrait à l'aide humanitaire d'atteindre les civils qui en ont cruellement besoin. Les civils de la République centrafricaine méritent une solution politique qui apportera la paix et la prospérité à tous et qui sauvera des vies. Ils souffrent depuis bien trop longtemps. Espérons que l'annonce du cessez-le-feu faite vendredi dernier soit le premier pas vers cet avenir radieux.

M. Ochoa Martínez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions de leurs exposés le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ndiaye ; le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Adeoye ; le Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Skoog ; et la représentante de la societé civile, M^me^ Derom.

Le Mexique se félicite de l'annonce d'un cessez-le-feu unilatéral faite vendredi dernier par le Président Touadera, que nous remercions de son exposé et à qui nous souhaitons la bienvenue à la présente séance du Conseil de sécurité. Le cessez-le-feu est un geste porteur d'espoir, qui, conjugé à l'organisation d'un « dialogue républicain », rouvre la voie de la réconciliation après une détérioration continue des conditions de sécurité causée par la mobilisation de la Coalition des patriotes pour le changement.

Les groupes armés en République centrafricaine doivent maintenant répondre positivement à l'appel du Gouvernement à rétablir l'adhésion à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Le Mexique appelle les organisations régionales et sous-régionales à continuer de se mobiliser en faveur d'un dialogue inclusif, auquel les femmes centrafricaines participent pleinement et réellement, sur un pied d'égalité. Nous appelons également les pays voisins à contribuer à ce processus et à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République centrafricaine, afin de mettre un terme à ce conflit, dont la principale victime est la population civile.

Mon pays estime que pour que ce cessez-le-feu contribue à briser le cycle de la violence, il faut que tous les acteurs présents en République centrafricaine travaillent sur trois questions centrales.

Premièrement, il est essentiel qu'il y ait une meilleure coordination entre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et le Gouvernement. Nous notons avec inquiétude la persistance ces dernier mois des violations de l'accord sur le statut des forces et des campagnes visant à discréditer l'action menée par la MINUSCA. Par ailleurs, il est décourageant de

constater que certains aspects du mandat de la Mission n'ont pas vraiment progressé, notamment en raison d'un manque de dialogue avec les autorités.

Le Mexique pense que la MINUSCA et le Gouvernement centrafricain doivent revoir les priorités de la Mission afin de privilégier celles qui sont les plus importantes dans les circonstances actuelles. *À* cet égard, c'est le Gouvernement élu par le peuple centrafricain qui doit montrer la voie, conformément à ses obligations internationales et dans le respect de ses engagements liés à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

Mon pays est convaincu que les autorités centrafricaines sauront tirer parti des ressources que la communauté internationale met à leur disposition par l'intermédiaire de la MINUSCA pour appuyer le déploiement de l'État et éviter que le vide institutionnel ne soit comblé par celles et ceux qui ont fait de la violence leur mode de vie. À cet égard, le Mexique est favorable au renouvellement du mandat de la MINUSCA, tel que proposé par le Secrétaire général dans son dernier rapport en date sur la République centrafricaine(S/2021/867).

Deuxièmement, il nous semble particulièrement important de régler les problèmes qui retardent la mise en œuvre du programme de démobilisation, de désarmement et de réintegration et le lancement des unités spéciales mixtes de sécurité. Le succès de ces programmes est le meilleur moyen d'inciter les membres des groupes armés à renoncer à la violence et à contribuer au renforcement du secteur de la sécurité. Par conséquent, le Mexique appelle tous les acteurs concernés à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour progresser dans ce domaine.

Troisièmement, nous invitons les autorités centrafricaines à coopérer étroitement avec la MINUSCA pour améliorer le système de contrôle des armes et des munitions dans le pays, conformément aux normes internationales. Il est tout simplement essentiel de créer un système d'information cohérent sur les stocks et les munitions, ainsi que de développer les infrastructures et les équipements techniques nécessaires pour exercer un contrôle efficace sur les armes qui sont aux mains des forces de sécurité.

Ces actions visent à empêcher que les armes ne soient détournées vers les ennemis de l'État et à consolider la supériorité militaire de l'État sur les groupes armés. En parallèle, il faut travailler avec les pays voisins pour améliorer les contrôles aux frontières et empêcher que les armes ne continuent d'être transférées illégalement vers les groupes armés. Cela requiert de s'attaquer de manière coordonnée au modèle de financement utilisé par ces groupes pour s'équiper, lequel repose sur l'exploitation illégale des ressources naturelles. Nous appelons tous les acteurs à respecter l'embargo sur les armes imposé par le Conseil.

En conclusion, le Mexique condamne l'augmentation alarmante des attaques impliquant des engins explosifs, compte tenu de leurs conséquences humanitaires effroyables. Nous condamnons avec la plus grande fermeté les attaques commises contre le personnel humanitaire et les violations des droits humains, notamment les actes de violence sexuelle liée au conflit. Nous exhortons les autorités centrafricaines à mener des enquêtes et à punir toutes les personnes responsables des attaques recensées par la MINUSCA. La réconciliation ne sera possible que si la justice est rendue aux victimes du conflit en République centrafricaine.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier de leurs exposés tous les intervenants, le Représentant spécial du Secrétaire général Ndiaye, l'Ambassadeur Adeoye, l'Ambassadeur Skoog et M^me^ Derom. Nous nous félicitons également de la participation du Président Touadera et souscrivons aux conclusions énoncées dans le rapport du Secrétaire général (S/2021/867).

Je voudrais faire quatre observations.

Premièrement, le Royaume-Uni se félicite de l'annonce faite vendredi par le Président Touadera d'un cessez-le-feu unilatéral. Nous exhortons maintenant le Président à faire pression pour que le processus de paix avance réellement. Il est impératif que tous les acteurs politiques, y compris le Gouvernement, les groupes armés et l'opposition, aillent de l'avant en engageant un dialogue national constructif et sans exclusive. Un processus de paix pleinement inclusif et durable est essentiel pour permettre à la République centrafricaine d'instaurer une paix et une sécurité durables. Le Royaume-Uni se félicite de la mobilisation régionale et de la feuille de route conjointe annoncée en septembre par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Deuxièmement, comme la France, les États-Unis et d'autres ici, le Royaume-Uni reste préoccupé par les informations crédibles faisant état de violations des droits humains commises par le groupe mercenaire russe Wagner en République centrafricaine. Ces violations ne sont pas seulement répréhensibles, elles sont

un moteur du conflit et compromettent le travail indispensable des forces internationales de maintien de la paix et des autorités centrafricaines. Le groupe Wagner n'apporte pas de réponse à long terme aux problèmes de sécurité en Afrique. Le Royaume-Uni se joint aux autres membres du Conseil pour demander l'ouverture d'une enquête complète sur les violations des droits humains commises par le groupe et pour souligner que ses activités doivent respecter pleinement l'embargo sur les armes décrété par l'ONU.

Troisièmement, l'augmentation des actes de violence commis par les groupes armés signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine est inacceptable. En réponse, le Royaume-Uni est prêt à convenir de mesures appropriées, y compris des sanctions de l'ONU. La recrudescence de la violence a pour conséquence l'augmentation du nombre de déplacés et de l'insécurité alimentaire, et cause des dommages supplémentaires à la population civile.

Enfin, nous sommes préoccupés par la poursuite des signalements de violations de l'accord sur le statut des forces, lesquelles violations empêchent la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) d'exécuter son mandat. Les campagnes de désinformation persistantes et coordonnées dirigées contre l'ONU et la Mission sont inacceptables. Nous appelons le Gouvernement centrafricain à collaborer avec la MINUSCA pour veiller à ce que les accords soient pleinement mis en œuvre et respectés.

En conclusion, je voudrais souligner que la période actuelle, qui fait suite à l'annonce du cessez-le-feu, est propice à l'instauration de la paix et de la sécurité pour le peuple centrafricain. Dans ce contexte, le rôle de la MINUSCA dans le pays reste crucial, et je me félicite que le Secrétaire général préconise de proroger le mandat de la MINUSCA.

M^me^ Byrne Nason (Irlande) : Je voudrais remercier les intervenants pour leurs contributions importantes ce matin. Je voudrais saluer en particulier M^me^ Derom. Sa présence aujourd'hui démontre la volonté continue du peuple centrafricain d'instaurer la paix et la sécurité en République centrafricaine. Je remercie également le Président Touadera pour sa présence ce matin.

Nous nous retrouvons aujourd'hui en un moment d'espoir qui représente une occasion unique pour les Centrafricains. Nous nous félicitons de l'adoption de la feuille de route conjointe pour la paix lors du mini-sommet récent de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. L'annonce par le Président Touadera d'un cessez-le-feu immédiat le 15 octobre crée un espace pour le dialogue. Je me joins au Secrétaire général pour appeler tous les acteurs à respecter immédiatement ce cessez-le-feu. Cette période de répit dans le conflit pourrait donner au peuple de la République centrafricaine une chance d'avoir une société qui vit dans la sécurité, ce qu'il mérite. Cela permettrait aussi aux groupes armés et au Gouvernement de prendre des mesures supplémentaires pour avancer vers un avenir de paix. Nous ne pouvons pas laisser passer cette occasion.

L'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, signé en 2019, reste essentiel pour une paix juste et durable en République centrafricaine. Toutes les parties en République centrafricaine devraient s'engager à mettre en œuvre l'Accord d'une manière inclusive qui garantit la pleine participation des femmes, ainsi que des minorités ethniques et religieuses et de la jeunesse. Le travail effectué au niveau régional, qui a contribué fortement à l'actuel cessez-le-feu, a été et continuera d'être crucial dans ce processus. Le Conseil devrait continuer à le soutenir.

Nous nous félicitons également de l'adoption d'un calendrier pour la tenue des élections locales. Les Centrafricains ont exprimé maintes fois leur volonté d'exercer leur droit démocratique de vote. Tous les citoyens doivent exercer leur droit de vote en toute sécurité, et j'appelle tous les acteurs en République centrafricaine à respecter ce droit.

En cette période critique, j'encourage les autorités à reconnaître la contribution inestimable qu'apportent les femmes, et je dirais, que les femmes ont toujours apportée, à la société centrafricaine. Je souligne l'importance de déployer tous les efforts possibles pour saisir cette occasion d'encourager et de soutenir la participation pleine et significative des femmes en tant qu'électrices, candidates et élues.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ndiaye, et le personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) du travail qu'ils accomplissent dans le pays malgré un environnement très difficile. Je demande également qu'il soit mis fin immédiatement et définitivement aux violations de l'accord sur le statut des forces.

La population civile a fait les frais de l'insécurité et de la violence en République centrafricaine. Les besoins humanitaires dans le pays restent importants. Étant donné que près des deux tiers de la population dépendent de l'aide humanitaire, il est impératif que, pendant cette période de cessation des hostilités, le Gouvernement et tous les acteurs armés du pays garantissent un accès humanitaire sans entrave.

Il ne fait aucun doute que de graves violations des droits humains et atteintes à ces droits, ainsi que des violations du droit international humanitaire, y compris des violences sexuelles liées au conflit, ont été commises pendant cette dernière période marquée par l'insécurité. Nous sommes profondément préoccupés par les allégations persistantes de violations et d'atteintes perpétrées par les forces armées nationales, ainsi que par des membres du personnel de sécurité déployés de manière bilatérale et d'autres acteurs de la sécurité. Nous nous félicitons des mesures prises par les autorités centrafricaines pour mettre en place une commission d'enquête et publier son rapport de synthèse.

Nous exhortons le Gouvernement à veiller à ce que les auteurs de toutes ces atteintes et violations soient tenus pleinement responsables, quelle que soit leur nationalité ou leur affiliation. Pour lutter sérieusement contre l'insécurité, il ne peut y avoir de place pour l'impunité.

L'Irlande est profondément préoccupée par les signalements et les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles en République centrafricaine.

Nous nous félicitons des mesures prises par l'ONU en réponse aux graves allégations formulées le mois dernier. Nous sommes favorables à un examen plus approfondi et au renforcement des mesures de prévention et d'établissement des responsabilités au sein de la Mission. L'ONU doit veiller à ce que toutes les victimes et tous les rescapés reçoivent l'assistance, la protection et la justice qui leur reviennent de droit.

Les sanctions sont un outil important utilisé par le Conseil de sécurité en appui au rétablissement de la paix et de la sécurité en République centrafricaine. Je réaffirme l'appui de l'Irlande au Comité créé par la résolution 2127 (2013), qui s'est rendu en République centrafricaine la semaine dernière. Nous exprimons notre gratitude au Groupe d'experts pour son travail essentiel, et nous attendons avec intérêt la nomination d'experts à ce groupe important, en espérant que les retards dans ce processus prendront fin rapidement.

Lorsqu'il s'agit de mettre fin à un conflit, l'espoir et les perspectives d'avenir sont des denrées précieuses. Ce cessez-le-feu offre les deux, mais ces ressources ne sont pas inépuisables. Aujourd'hui plus que jamais, la paix doit être poursuivie avec détermination par toutes les parties pour créer l'avenir que les citoyens de la République centrafricaine méritent et veulent.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Ndiaye de nous avoir informés aujourd'hui des derniers faits survenus en République centrafricaine. Je remercie également les autres intervenants de leurs précieuses contributions, et je me félicite que de S. E. le Président Touadera se soit joint à nous aujourd'hui.

Je voudrais commencer par saluer la déclaration de cessez-le-feu faite par le Président Touadera vendredi dernier. Cette dynamique positive favorise les perspectives de paix et de stabilité dans le pays. Bien que satisfaits de cette évolution, nous restons toutefois préoccupés par le nombre de violations des droits humains et atteintes à ces droits commises en République centrafricaine. Les signalements de recours excessif à la force, de meurtres aveugles de civils et de violences sexuelles liées au conflit commises contre les femmes et les enfants décrivent bien la gravité de la situation sur le terrain. Nous condamnons fermement ces violations, qui ont été commises par toutes les parties, y compris les groupes armés, les forces armées nationales et leurs partenaires russes. À cet égard, nous espérons que le Groupe d'experts sur la République centrafricaine sera bientôt pleinement opérationnel pour poursuivre son précieux travail consistant à apporter son concours au Conseil de sécurité dans l'application des mesures de sanctions.

En outre, nous saisissons cette occasion pour saluer les bons offices dont use la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour assurer la protection des civils et appuie le processus de paix. Il est regrettable que, dans l'exercice de leur mandat, les soldats de la paix de la MINUSCA et le personnel des Nations Unies soient l'objet de discours haineux, de restrictions de leur liberté de circulation et d'autres incidents inacceptables de la part des forces nationales et de leurs partenaires, en violation de l'accord sur le statut des forces. Cela nuit considérablement à la capacité de protéger les civils ou de répondre à leurs besoins humanitaires. Par conséquent, nous engageons le Gouvernement centrafricain à agir dans l'intérêt de la population

en facilitant la coopération avec la MINUSCA et en s'attaquant aux campagnes de désinformation visant le personnel des Nations Unies.

Enfin, nous estimons qu'il est important de souligner le rôle central que joue le Gouvernement centrafricain pour assurer l'application du principe de responsabilité et traduire en justice les auteurs de violations. Nous encourageons le Gouvernement à faire avancer les réformes essentielles, surtout dans le secteur de la sécurité et dans les domaines de la bonne gouvernance et de l'état de droit, avec une participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus politiques.

Pour finir, je remercie le Représentant spécial pour ses efforts et son appui inlassables en vue de contribuer au processus de paix en République centrafricaine.

M^me^ Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions Mankeur Ndiaye, Bankole Adeoye et Olof Skoog de leurs exposés. Nous avons également écouté attentivement Pamela Derom. Nous saluons par ailleurs la participation du Président de la République centrafricaine, S. E. M. Faustin Archange Touadera, à la présente séance. Ses réflexions sont particulièrement utiles pour l'examen par le Conseil de sécurité de la situation dans son pays.

Nous suivons de près l'évolution de la situation en République centrafricaine. Nous sommes convaincus que l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine du 6 février 2019 constitue la base pour instaurer la sécurité et une paix stable dans le pays. Nous prenons acte des efforts déployés par les autorités, en particulier par le nouveau Gouvernement, qui comprend des membres des groupes armés signataires de l'Accord politique, visant à mettre en œuvre le « dialogue républicain » initié par le Président Touadera. Il important que les autorités soient déterminées à garantir le principe d'inclusion et à mettre en œuvre la feuille de route pour le dialogue qui prévoit la possibilité de faire participer à ce processus les groupes armés illégaux qui ont quitté l'accord de Khartoum. À cet égard, nous nous félicitons du cessez-le-feu annoncé par le Président Touadera le 15 octobre.

Nous constatons que le nombre de fonctionnaires est en augmentation dans les régions. Le nombre d'organes judiciaires e et le nombre d'agents de police sont en augmentation dans tout le pays. Les préparatifs des élections municipales, prévues en septembre 2022, ont commencé. Nous appuyons tous ces efforts qui visent à normaliser la situation dans le pays. Cela est rendu possible par le fait que les Forces armées centrafricaines ont pu repousser les forces insurgées, limiter leur possibilité de préparer des opérations offensives et de poursuivre la lutte armée, et, plus généralement, stabiliser la situation.

Dans le même temps, l'alliance de groupes armés illégaux, baptisée Coalition des patriotes pour le changement, n'a pas renoncé à ses projets de prendre le pouvoir par la force dans le pays. C'est pourquoi nous estimons qu'il importe de contribuer par tous les moyens à renforcer les autorités légitimement élues de la République centrafricaine. Il est clair que l'appui global et coordonné de la communauté internationale aux autorités de la République centrafricaine doit être maintenu. Nous saluons la participation active de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale aux efforts déployés par l'ONU et d'autres partenaires étrangers de Bangui en vue de stabiliser la situation dans le pays.

À cet égard, nous nous félicitons des conclusions du troisième mini-sommet des États membres de la CIRGL, qui s'est tenu le 16 septembre à Luanda. Au cours de ce sommet, les prochaines étapes de la mise en œuvre de la feuille de route proposée par l'Angola pour assurer la paix en République centrafricaine ont été définies. Il importe que toutes les initiatives de médiation entreprises par des organisations sous-régionales soient mis en œuvre avec le consentement et la participation du Gouvernement de la République centrafricaine.

Nous pensons que, sans un appui concret au Gouvernement du pays pour améliorer l'efficacité au combat de ses forces armées nationales, il faudra beaucoup de temps pour surmonter la crise interne. Nous sommes convaincus qu'une armée forte et des forces de l'ordre solides sont essentielles pour garantir une amélioration à long terme de la situation en République centrafricaine.

Nous estimons que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) doit être un élément important des efforts engagés pour assurer la sécurité dans le pays, compte tenu des fonctions confiées aux Casques bleus, notamment la lutte contre les groupes armés illégaux dans le cadre de leur tâche de protection des civils. Nous sommes favorables à une coordination plus étroite de la MINUSCA avec la République centrafricaine et ses partenaires bilatéraux sur le terrain. Nous sommes convaincus que la pleine mise en œuvre du mandat de cette mission de maintien de la paix ne

sera possible qu'en entretenant une confiance mutuelle avec les autorités du pays hôte.Nous sommes convaincus que la pleine mise en œuvre du mandat d'une mission de maintien de la paix n'est possible qu'en maintenant la confiance mutuelle avec les autorités du pays hôte.

Nous avons également la certitude que le Secrétariat, au moment de choisir des contingents supplémentaires à envoyer à la MINUSCA, conformément à la résolution 2566 (2021), doit se coordonner étroitement avec Bangui et tenir dûment compte des vues du peuple centrafricain, y compris s'agissant de la composition nationale des militaires et policiers à envoyer.

Toutefois, il faut comprendre qu'une mission de maintien de la paix ne peut ni ne devrait se substituer aux efforts des autorités nationales. Ce sont elles qui ont la responsabilité principale du destin de leur pays et de la protection de leur population. À cet égard, le renforcement des capacités au profit du peuple centrafricain doit se poursuivre. La réalisation de cette tâche est franchement entravée pour le régime d'embargo sur les armes. Nous appelons une fois de plus l'attention de nos collègues du Conseil de sécurité sur la nécessité de donner suite aux appels de la République centrafricaine et des partenaires régionaux à lever les restrictions imposées à Bangui.

À la demande des autorités de la République centrafricaine et au su du comité des sanctions compétent du Conseil de sécurité, des instructeurs russes travaillent en République centrafricaine. Ils ont réussi à relever le niveau de formation professionnelle du personnel centrafricain chargé de l'application des lois, ce qui a contribué à stabiliser la situation militaire dans le pays.

Nous réaffirmons une fois de plus que les instructeurs russes ne prennent pas part aux hostilités. Tous les cas possibles de violation du droit international humanitaire et des droits de l'homme devraient faire l'objet d'enquêtes par les autorités nationales. Nous entretenons avec elles un dialogue étroit et caractérisé par le respect mutuel. Si une quelconque information nous est transmise par les autorités de police de la République centrafricaine au sujet d'un incident précis, elle sera examinée avec soin.

Quant aux accusations de nos collègues du Conseil de sécurité, nous engageons à nouveau ceux qui les profèrent à s'intéresser aux flagrantes violations des droits humains et du droit international humanitaire commises par leurs propres militaires et leurs sociétés privées. Ils devraient analyser les résultats de leur engagement de longue date dans des campagnes militaires en Afrique, en Afghanistan, en Iraq et dans d'autres parties du monde.

Je tiens à dire une fois encore que la République centrafricaine n'est pas une plateforme de confrontation mais une occasion unique en son genre d'aider un pays se trouvant dans une posture extrêmement difficile. La Russie restera ouverte à la coopération avec toutes les forces constructives. Nous sommes certains d'avoir toutes les chances d'établir une telle coopération sans la moindre division et sans déséquilibre entre les intérêts des uns et des autres. La lutte contre les extrémistes et la stabilisation de la situation en République centrafricaine et dans d'autres pays est notre tâche commune. Nous sommes on ne peut plus convaincus que, dans le monde d'aujourd'hui, il n'y a pas de place pour les pratiques néocoloniales, le chantage économique, la création de différends entre voisins et les tentatives de dicter à des États souverains avec qui ils peuvent ou non coopérer, y compris dans le domaine militaire. Cette attitude de mentorat convainc de moins en moins d'États.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je souhaite la bienvenue au Président Touadera à la séance de ce jour, et je le remercie de sa déclaration. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, M. Ndiaye ; le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Adeoye ; le Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Skoog, de leurs exposés. J'ai aussi écouté la déclaration de la représentante de la société civile de la République centrafricaine.

À l'heure actuelle, la situation politique et de sécurité en République centrafricaine évolue globalement dans le bon sens. Le Gouvernement de la République centrafricaine a lancé une série d'initiatives importantes en faveur de la reconstruction après le conflit. La communauté internationale devrait renforcer son appui afin d'aider la République centrafricaine à s'engager sur la voie du développement et de l'édification de la nation.

En lien avec le rapport du Secrétaire général (S/2021/867), je souhaite faire les observations suivantes.

Premièrement, il faut continuer de consolider le processus politique. Actuellement, le fonctionnement des institutions d'État de la République centrafricaine revient progressivement à la normale, les administrations locales et le secteur de la sécurité gagnant toujours

en solidité. L'année prochaine verra les premières élections locales en plus de 30 ans. La Chine se félicite des progrès constants dans le rétablissement de l'autorité de l'État et la promotion de la vie politique nationale.

Le 15 octobre, le Président Touadera a déclaré un cessez-le-feu. Il s'agit d'une décision importante que le Gouvernement de la République centrafricaine a prise dans l'intérêt supérieur de la paix et du développement à l'échelle nationale. La Chine se réjouit de cette initiative et espère que l'on pourra parvenir à un cessez-le-feu général. Nous encourageons les parties concernées à prendre une part active au «dialogue républicain» et à accélérer la mise en œuvre de l'accord de paix au moyen d'actions concrètes. La paix et le développement en République centrafricaine sont étroitement liés à la prospérité et à la stabilité de la région.

La Chine a noté que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs avait organisé plusieurs mini-sommets et tracé une feuille de route pour la République centrafricaine. Nous soutenons les bons offices dispensés par les organisations régionales sur la base de la situation et des besoins réels de la République centrafricaine de manière à faire avancer le processus politique sur la bonne voie. À son tour, la communauté internationale devrait fournir une assistance ciblée en respectant le rôle directeur du Gouvernement de la République centrafricaine.

Deuxièmement, il faut soutenir fermement le Gouvernement de la République centrafricaine dans le renforcement de ses capacités. Le Gouvernement de la République centrafricaine a répondu positivement aux préoccupations internationales sur des points comme la réforme du secteur de la sécurité, la protection des civils et la lutte contre l'impunité, entre autres, et il a pris une série de mesures importantes dans ces domaines. Cependant, le maintien de la sécurité nationale et la protection des civils doivent en fin de compte dépendre de la solidité du pays lui-même. La menace que les groupes armés font peser sur la sécurité se dissipant, la communauté internationale, en particulier la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), devrait se préoccuper plutôt d'aider le Gouvernement de la République centrafricaine à rétablir l'autorité de l'État, à promouvoir le processus de désarmement, démobilisation et réintégration et à faciliter la consolidation de l'institution judiciaire. Il est particulièrement important d'aider la République centrafricaine à améliorer ses propres capacités de maintien de la stabilité afin de poser une base solide pour la reconstruction après le conflit.

Troisièmement, il importe d'aider la République centrafricaine à stabiliser son économie. Aujourd'hui, le pays se heurte à de multiples défis, y compris des difficultés économiques, l'aggravation de la situation budgétaire, une pénurie de nourriture et la pandémie de maladie à coronavirus. Plus de 3 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire. Il est important que la communauté internationale, en particulier les grands pays, aide la République centrafricaine à redresser son économie, à développer ses ressources énergétiques, à améliorer ses services publics et à renforcer les moyens de subsistance de ses citoyens. Les institutions financières internationales, dont la Banque mondiale, doivent honorer leurs engagements en rehaussant leur assistance au moyen de contributions accrues. Les pays concernés doivent quant à eux rétablir sans délai leur assistance matérielle afin d'aider le pays à faire face à ses difficultés du moment.

Le Président de la Chine, M. Xi Jinping, a récemment proposé l'Initiative pour le développement mondial, durant le débat général de l'Assemblée générale (voir A/76/PV.3). C'est une bonne occasion pour la communauté internationale de collaborer avec les pays en développement, y compris la République centrafricaine, et de les aider à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à éliminer les causes profondes des conflits.

La Chine soutient le Représentant spécial du Secrétaire général et la MINUSCA aux fins de la bonne exécution du mandat confié par le Conseil de sécurité. Nous sommes en faveur du maintien de l'accord sur le statut des forces en vue d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix. En même temps, lorsqu'il s'agira de définir son futur mandat, ses priorités et l'affectation de ses capacités et ressources, la MINUSCA devrait tenir compte des vues du pays concerné et renforcer la coordination et la consultation avec lui, de manière à garantir que les activités de la Mission soient alignées sur les besoins et les priorités du pays. Cela constituera également une démarche positive pour rétablir la confiance entre la MINUSCA et le Gouvernement central, d'une part, et entre la Mission et les différents secteurs de la société, d'autre part.

Enfin, je tiens à souligner une fois encore que la levée de l'embargo sur les armes a trait à la souveraineté et à la sécurité de la République centrafricaine. Elle est souhaitée par le peuple de la République centrafricaine et ce souhait trouve un écho dans les pays de la région.

Le Représentant permanent du Niger, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, a conduit une visite en République centrafricaine la semaine dernière. Cela a été une excellente occasion pour le Conseil de mieux comprendre les souhaits du Gouvernement et la situation sur place, et cela devrait en retour favoriser une décision rapide sur la levée complète de l'embargo sur les armes dans ce pays.

Enfin, avec le reste de la communauté internationale, la Chine continuera à œuvrer pour la paix et le développement de la République centrafricaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre nom inscrit sur ma liste.

Je vais maintenant lever la séance afin que le Conseil puisse poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations à huis clos.

La séance est levée à 12 h 10.